

# Evolutions de la réglementation Accessibilité

Code stage : ACSS01



Accompagner la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre sur le thème de l'accessibilité, permet d'éviter dès l'amont du projet des erreurs conceptuelles et d'avoir une vision plus globale et constructive de la qualité de vie et de l'accessibilité.

## OBJECTIFS :

Cette formation vous permettra de :

- maîtriser les évolutions réglementaires en matière d'accessibilité applicable aux logements
- maîtriser les évolutions réglementaires applicables aux ERP
- découvrir les nouvelles dispositions applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2017

**RESPONSABLE DE STAGE :** Christine FAVRIOS-LERAY, Déléguée départementale à l'accessibilité, Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer

## PUBLIC :

Maîtres d'ouvrage - Maîtres d'œuvre - Entreprises du bâtiment - Exploitants - Enseignants et formateurs - Professionnels du domaine du handicap : associations, ergothérapeutes, psychologues

## PRÉREQUIS :

Aucun

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Apports théoriques et méthodologiques
- Témoignages
- Échanges d'expérience

## MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Questionnaire de fin de formation

## DOCUMENTATION REMISE :

Guide « d'application des règles d'accessibilité », CSTB

## INFORMATIONS PRATIQUES :

**Date 2017 :**

- 26 juin
- 22 septembre

**Durée :** 1 jour (7 heures)

**Horaires :** 9h-17h30

**Lieu :** Paris

**Tarif (net de taxes, déjeuner inclus) :** 790 €

## VOTRE CONTACT :

Anne SACCO

☎ 01 40 50 29 19

✉ [cstb-formationen@cstb.fr](mailto:cstb-formationen@cstb.fr)

## PROGRAMME

**9h-17h30**

**Christine LERAY**, Déléguée départementale à l'accessibilité, Ministère de l'Ecologie

### MATIN

#### Rappel sur les objectifs de la loi du 11 février 2005 et les situations de handicaps

#### La réglementation applicable aux logements :

- Bâtiments d'habitation collectifs neufs
- Bâtiments d'habitation collectifs existants
- Maisons individuelles neuves
- Logements saisonniers

### APRES-MIDI

#### La réglementation applicable aux Etablissements Recevant du Public :

- Etablissements existants
  - Situation des ERP n'ayant pas satisfait aux procédures
  - Quelles suites pour les Ad'Ap ?
    - Ad'Ap simple
    - Ad'Ap de patrimoine
- Etablissements neufs :
  - Les nouvelles dispositions applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017
- Le registre public d'accessibilité à compter du 28 septembre 2017